

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2018/11/23/2018015132/justel>

Dossier numéro : 2018-11-23/09

Titre

23 NOVEMBRE 2018. - Arrêté ministériel établissant la liste des interdictions, visée à l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement flamand du 13 février 2015 portant exécution du Décret antidopage du 25 mai 2012

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 13-12-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 11-12-2018 page : 96972

Entrée en vigueur : 01-01-2019

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2019-11-29/08, art. 2, 002; En vigueur : 01-01-2020>